

CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2023 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN, M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - Mme BAYLE Léa - Mme PINON Sandra
- M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M ABAD Mickaël (pouvoir Mme BAYLE) – M MENDES Teddy

Secrétaire de séance : Mme FUENTES CARMEN

ORDRE DU JOUR

Présentation Programme Aménagement Durable PAD élaboré par le CAUE

Commune Investissement

- Budget Commune - Décision modificative – Opération Salle Madeleine de Chazelles
- Budget Commune – Admission en non-valeur
- Opération Immeuble – Meuble cuisine
- TE-63 Réfection du réseau d'éclairage public en LED - Convention suite subvention Fond Vert
- Remplacement et création poteaux incendie La Raynaude et Creux du lac
- Devis radar pédagogique
- Photocopieur école Aubiat

Commune Fonctionnement

- Adhésion Pole Santé du Centre de gestion - Convention

Délibérations diverses - Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 40/2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE- Virements de crédits

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit sur l'opération 122 Salle Madeleine de Chazelles suite à la réception très tardive d'une facture du bureau ACTIF.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2181 / 122	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 200,00
Total		1 200,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2312 / 118	Agencements et aménagements de terrains	1 200,00
Total		1 200,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 voix contre,

- approuve les virements de crédit ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

DELIBERATION N° 41/2023

ADMISSION NON VALEUR

Monsieur le Maire présente aux élus un dossier reçu de la Trésorerie, relatif à une proposition d'admission en non-valeur concernant pour un montant de 17.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- D'approuver l'admission en non-valeur pour un montant total de 17.50 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires aux présentes admissions en non-valeur.

DELIBERATION N° 42/2023

OPERATION 117 – REHABILITATION IMMEUBLE MEUBLES CUISINE – APPROBATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installer un ensemble de meubles de cuisine avec hotte intégrée dans chaque appartement de l'immeuble 13 place de l'église pour créer un ensemble harmonieux et empêcher que chaque locataire perce des trous.

Il présente le devis du menuisier **Pascal FLORET**

○	748.20 HT	897.84 € TTC
---	-----------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis pour un montant total de **897.84 € TTC** /logement soit **1 795.68 € TTC** pour les 2 logements
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2023 à l'opération 117
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 43/2023

RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE – TE 63 AFFAIRE 8201360EP

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 42-2020 qui approuvait la proposition du SIEG concernant la rénovation du parc d'éclairage pour un montant de 154 400 € HT (dont 77 220 € de part communale).

Par courrier du 13 juillet dernier, le Préfet du Puy de Dôme a attribué une subvention au titre du Fonds Vert. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce programme de travaux afin de tenir compte des évolutions liées à l'attribution de cette subvention.

Cela se traduit de la manière suivante :

- Fonds Vert apporte 20 % d'aide d'état au montant HT des travaux
- TE63 apporte 40 % au montant HT des travaux et se charge de la TVA
- La commune apporte les 40 % du montant HT des travaux à réaliser restant

En outre, le montant des travaux peut avoir évolué en raison des critères d'éligibilité retenus par le fond verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis **SHARP MX2651 RECONDITIONNE** 1 990 € HT 2388 € TTC
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2023 à l'opération 114 Matériel et Mobilier,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 46/2023

ADHESION POLE SANTE CENTRE DE GESTION – CONVENTION

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

➤ **DIVERS.**

➤ **Sapins de Noël et éclairage**

Les flyers d'inscription au concours de sapin de Noël seront distribués le 4 novembre et les réponses sont attendues pour le 20 novembre. Les élus continuent de réfléchir à de nouveaux types d'éclairage.

➤ **Arrêt de l'éclairage nocturne dans les rues lors de la fête patronale**

Monsieur le Maire explique que, chaque année, la commune envoie à TE63 les dates d'éclairage nocturne continu. Cette démarche a été faite cette année correctement mais, lors d'un dépannage, un technicien Eiffage a déprogrammé par erreur les dates. Cela explique l'arrêt des candélabres la nuit lors de la fête patronale. Cela n'aurait pas dû se produire. La municipalité s'excuse pour la gêne occasionnée.

➤ **Référente Sénior CLIC**

La référente Senior auprès du CLIC est Eliane QUINET

➤ **Vigilance Attentat**

Suite aux derniers évènements, les gendarmes sont passés dans les écoles du village pour donner des préconisations de sécurité aux maitresses et au personnel des écoles. Les portails seront dorénavant fermés même aux horaires de garderie et les parents devront s'annoncer en sonnant.

➤ **Journée citoyenne Nettoyons le cimetière**

Eliane QUINET propose à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver le samedi 21 octobre pour nettoyer le cimetière. Une communication a été faite sur les réseaux.

➤ **Colis et repas des aînés**

Les colis seront distribués le samedi 9 décembre et le repas se déroulera le dimanche 10 décembre au Centre Associatif d'Aubiat.

➤ **Divers**

La commune a autorisé les entreprises qui effectuent les travaux à proximité de Monclavel pour le compte du SIAEP à déposer de la terre à la sortie du village en direction d'Artonne.

Un élu signale la présence d'un arbuste en sortie de village en direction d'Artonne qui gêne la visibilité. M ROCHE signalera aux agents de le tailler.

Une borne a été arrachée vers l'école. Les agents se chargeront de la remplacer.

La réunion relative au calendrier 2024 des manifestations des associations se déroulera le jeudi 9 novembre à 18H.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

- 13/11 11/12

Table des délibérations

N° délibération	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°40	BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE	19/10/2023
N°41	ADMISSION EN NON VALEUR	19/10/2023
N°42	OPERATION 117 – REHABILITATION IMMEUBLE MEUBLES CUISINE – APPROBATION DEVIS	19/10/2023
N°43	RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE – TE 63 AFFAIRE 8201360EP	19/10/2023
N°44	OPERATION 112 POTEAUX INCENDIE CREUX DU LAC ET LA RAYNAUDE	19/10/2023
N°45	REPLACEMENT PHOTOCOPIEUR – ECOLE AUBIAT	19/10/2023
N°46	ADHESION POLE SANTE CENTRE DE GESTION - CONVENTION	19/10/2023